

LE LYCÉE 2010 : SOUS LA PROPAGANDE, LES MIETTES !

HORAIRES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ACTUELS (1)												
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (30 h 30 ou 31 heures)										FACULTATIF		
TRONC COMMUN								DEUX ENSEIGNEMENTS DE DETERMINATION <i>dont LV2</i>		UNE OPTION		
23 h (dont heures dédoublées : minimum 6 h 30, maximum 8 h 30 si aide individualisée - AI)								5 h 30 (0 h 30 dédoub) ou 6 h		2 h 30 ou 3 h		
Français 4 h + 0 h 30 module + 1 h AI	Histoire-géo 3 h + 0 h 30 module	ECJS (E.Civiq) 0 h 30 dédoublée	Langue viv 1 2 h + 1 h module	Mathématiques 4 h + 1 h module + 1 h AI	Physique-chim 2 h + 1 h 30 dédoub (TP)	Sciences V T 0 h 30 + 1 h 30 dédoub (TP)	Ed physique 2 h	Langue viv 2 2 h + 1 h dédoubl.	SES ou LV2 ou LV3 ou latin ou grec ou arts 2 h + 0 h 30 dédoublée, ou 3 h	SES ou LV2 ou LV3 ou latin ou grec ou arts 2 h + 0 h 30 dédoublée, ou 3 h		

HORAIRES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE 2010 (2)										
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (26 h 30)										???
Heures obligatoires d' « accompagnement personnalisé » : 2 heures										???
TRONC COMMUN								DEUX ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION		OPTION
21 h (plus 2 h 30 de LV2 précédemment incluses dans les enseignements de détermination) (3)								3 h (2 x 1 h 30)		3 h (4)
Français 4 h	Histoire-géo 3 h	ECJS (E.Civiq) 0 h 30 dédoublée	Langue viv 1 + Langue viv 2 5 h 30	Mathématiques 4 h	Physique-chim 3 h	Sciences V T 1 h 30	Ed physique 2 h	Obligatoire SES ou EAG (gestion) 1 h 30	SES ou EAG ou ens techno ou arts 1 h 30	???

(1) <http://eduscol.education.fr/D0056/horaires2ndegt.htm>

(2) http://media.education.gouv.fr/file/11_novembre/06/8/Conference_de_presse_lycee_127068.pdf

(3) Les heures dédoublées antérieures (modules et aide individualisée) ne seront plus affectées aux matières, mais globalisées, ce qui ne garantit plus nationalement les horaires des matières générales : ils sont désormais soumis aux dotations horaires globales (DHG) variables selon les rectorats et les établissements.

(4) Cette « option », mentionnée p. 11 du dossier de presse du ministère (2), est absente de la grille horaire de Seconde affichée p. 12 du même document. Son existence est donc d'emblée compromise.

